Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

ACCORD DE COOPÉRATION

2021-2027

Intervention 77.05

501 – Porter un projet

PROJ

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

Intervention 77.05 – 501 - Porter un projet LEADER

Accord de coopération dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération intitulée

« **Expérimenter et coopérer pour un tourisme plus responsable dans les Géoparcs** »

Les personnes soussignées représentant les groupes d'action locale, les territoires organisés selon l'approche LEADER et les partenaires s'engagent dans la mise en œuvre du projet de coopération mentionné dans l'intitulé de l'opération et dont les caractéristiques principales sont décrites dans le présent accord de coopération.

Entre

« **Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais** », représenté par Mr CAPLOT en qualité de Président, ci-après dénommé « CHEF DE FILE »,

Square Voltaire, 11 av des Allobroges - BP 33 - 74201 Thonon-les-Bains cedex

N°SIRET : 257 402 560 000 29

Nom et coordonnées de la personne en charge du suivi du projet : Amélie GIROUX - chargée de mission tourisme du Géoparc du Chablais - tourismegeoparc@siac-chablais.fr

Et

« **GAL** Auvergne Rhône Alpes du **Nord des Alpes** », représenté par Mr DENNÉ en qualité de Président, ci-après dénommé « Territoire n°1 »,

Adresse du siège social du partenaire n°1

N°SIRET

Nom et coordonnées de la personne en charge du suivi du projet : Henri MAITROT - gestioncontrats@siac-chablais.fr - +33 (0)4 50 04 65 37

Et

« **Géoparc mondial UNESCO du Beaujolais** », représenté par M. Pascal Ronzière en qualité de Président du Syndicat Mixte du Beaujolais, structure porteuse du Géoparc ci-après dénommé « Partenaire n°2 »,

Adresse du siège social du partenaire n°2 : SMB - 172 boulevard Victor Vermorel – 69400 Villefranche-sur-Saône

N°SIRET : 256 910 472 00024

Nom et coordonnées de la personne en charge du suivi du projet : Floriane Hélou-Frugier, cheffe de projet Géoparc au Syndicat Mixte du Beaujolais, floriane.helou-frugier@beaujolais-territoire.com

Et

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

« **GAL** Auvergne Rhône Alpes **Rhône** », représenté par Monsieur Régis CHAMBE en qualité de Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, structure porteuse du GAL, ci-après dénommé « Partenaire n°2 »,

Adresse du siège social du partenaire n°2 : 790 Allée de Pluvy 69590 POMEYS

N°SIRET : 20006658700011

Nom et coordonnées de la personne en charge du suivi du projet : Anne-Sophie Wert - as.wert@ccsb-saonebeaujolais.fr - 06 87 94 59 19

Et

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;
Vu le règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) no 1305/2013 et (UE) no 1307/2013
Le plan stratégique national de la PAC 2023-2027 approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022 ;

La convention en date du 12/12/2023 entre l'autorité de gestion régionale et la structure porteuse du GAL Auvergne Rhône Alpes du Nord des Alpes relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes

La convention du 18/12/2023 et son avenant n°1 signé le 15/09/2026 entre l'autorité de gestion régionale et la structure porteuse du GAL Auvergne Rhône Alpes Rhône relatifs à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'accord de coopération

Le présent accord définit les modalités de coopération entre le « chef de file », les partenaires et les territoires GAL de l'opération, mentionnés ci-dessus. Il définit les obligations et responsabilités respectives des signataires dans le cadre de la réalisation de l'opération citée en objet.

La langue officielle de cet accord de coopération est le français.

Article 2 : Durée de la coopération

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

L'accord de coopération couvre la période prévisionnelle du 01/10/2026 au 31/12/2027. Le calendrier détaillé du programme est décrit en annexe 1.

Article 3 : Présentation du projet de coopération et de ses modalités financières

3.1 Présentation du projet de coopération

Le projet de coopération a pour objet de développer une communication responsable pour un tourisme plus durable dans les territoires du Chablais et Beaujolais, labellisé chacun Géoparc mondial par l'UNESCO. Cela passe par la réalisation d'actions communes avec la formation des acteurs sur la communication responsable en lien avec le tourisme durable, la réalisation de séjours d'étude dans chacun des territoires pour partager les bonnes pratiques et l'élaboration d'outils de sensibilisation pour les offices de tourisme et/ou les socio-professionnels des territoires (corners, stop motion) permettant de sensibiliser les visiteurs aux spécificités des territoires et bons comportements à adopter. Cette démarche expérimentale sera valorisée sur les sites internet de nos Géoparcs respectifs et partagée à l'échelle nationale et européenne lors des rencontres officielles entre Géoparcs.

Parallèlement et de manière complémentaire, chacun des partenaires déploiera des actions localement pour renforcer les actions communes engagées à travers des actions adaptées au contexte local.

La description détaillée du projet est présentée en annexe 1.

3.2 Modalités financières du projet de coopération

Le projet de coopération repose sur un plan de financement prévisionnel détaillé et ventilé entre partenaires présenté en annexe 2.1.

Le détail des dépenses nécessaires à la mise en œuvre du projet de coopération est précisé dans l'annexe 2.2.

Le plan de financement et les dépenses prévisionnelles pourront être ajustés en cours de réalisation, avec l'accord des signataires du présent accord.

3.3 Comité de pilotage du projet de coopération

Le chef de file met en place jusqu'au terme du projet, un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du projet de coopération. Il est réuni à l'initiative de ses membres autant que de besoin avec un objectif minimal de 1 réunion par an.

Article 4 : Obligations et responsabilités du « chef de file »

Le chef de file réalise les actions prévues conjointement avec les autres partenaires selon les modalités prévues dans le présent accord. Il est responsable de la coordination du projet. Ce dernier devra :

- Piloter et coordonner l'élaboration du projet de coopération, y compris la rédaction de l'accord de coopération ;
- Piloter et coordonner la mise en œuvre du projet de coopération ainsi que la répartition des tâches entre chaque partenaire ;

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

- Organiser le comité de pilotage
- Préparer les rapports et les états d'avancement ;
- Suivre et mettre à jour régulièrement le plan d'action et la maquette financière. Le chef de file s'assure de l'acceptation par les parties de chaque mise à jour. Il tient la version à jour à la disposition des GAL et autorités de gestion des partenaires ;
- Vérifier que les actions locales sont cohérentes avec le champ et les objectifs du projet ;
- Promouvoir et coordonner la communication relative au projet.

Si ce dernier dépose une demande d'aide au titre l'intervention 77.05, il demeure responsable de la mise en œuvre de son opération et du respect de ses engagements vis-à-vis de son GAL associé et de l'autorité de gestion dont il dépend.

Article 5 : Obligations et responsabilités des partenaires

Chaque partenaire réalise les actions prévues conjointement avec le chef de file et les autres partenaires selon les modalités et les délais prévus dans l'accord de coopération. Les partenaires devront :

- Mettre en œuvre les missions attribuées ;
- Informer le chef de file de toute modification pouvant impacter ces missions, en particulier les modifications dans le plan de financement ;
- Répondre aux différentes sollicitations du chef de file ;
- S'impliquer dans le projet commun ;
- Participer aux actions conjointes ;
- S'impliquer dans la gouvernance du projet.

Si le(s) partenaire(s) dépose(nt) une demande d'aide au titre de l'intervention 77.05, il(s) demeure(nt) responsable(s) de la mise en œuvre de son/leur opération(s) et du respect de ses/leurs engagements vis-à-vis de son/leur Gal associé et de l'autorité de gestion dont il(s) dépend(ent). Les conditions d'éligibilité sont définies dans les décisions juridiques FEADER de chaque partenaire.

Article 6 : Groupe d'Action Locale ou groupement de partenaires locaux publics et privés

Chaque partenaire visé ci-dessus est rattaché à un Groupe d'Action Locale ou un territoire organisé public/privé. Le territoire associé veille au bon déroulement du projet de coopération.

Article 7 : Modification de l'accord de coopération

7.1 – Modification générale

Le présent accord de coopération peut faire l'objet d'une modification sous forme d'avenant, à l'initiative d'un des partenaires signataires. L'avenant devra être signé par l'ensemble des partenaires associés. La modification du nombre de partenaires doit faire l'objet d'un avenant.

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

7.2– Clause permettant l'intégration / la défection de partenaires

Pour l'intégration de nouveaux partenaires, il sera demandé l'accord écrit de tous les partenaires initiaux et entrants du projet ainsi que des informations sur les modifications financières induites par cette intégration. L'autorité de gestion sera tenue informée de ces évolutions.

En cas de défection d'un partenaire, il sera demandé l'accord écrit de tous les partenaires initiaux ainsi que des informations sur les modifications financières induites par la défection.

7.3 – Modification des annexes (description du projet et modalités financières)

Les annexes mentionnées à l'article 9 présentent le détail du projet de coopération à un stade prévisionnel. Une modification de ces annexes ne nécessite donc pas d'avenant au présent accord. En revanche, les modifications apportées à ces annexes sont compilées en temps réel par le chef de file, et font l'objet d'une notification à l'ensemble des parties signataires du présent accord. Les annexes actualisées doivent pouvoir être fournies au GAL ou à l'autorité de gestion d'un partenaire, à tout moment de la vie du projet de coopération.

Article 8 : Traitement des litiges

En cas de litiges, le chef de file et les partenaires recherchent une solution à l'amiable. A défaut, en cas de contentieux, les différends ne pouvant être réglés à l'amiable sont portés devant le tribunal national compétent du lieu de résidence du partenaire introductif de l'action.

Article 9 : Annexes

Sont annexés au présent accord et font partie intégrante de celle-ci les documents suivants :

Annexe 1 : Présentation du projet de coopération

Annexe 2 : Plan de financement

Annexe 2.1 : Détail des dépenses engagées par partenaire
Annexe 2.2 : Détail du financement du projet par partenaire

A xxxxxxxx, le xx/xx/xxxx

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

Signatures de l’accord de coopération

Date, fonction, signature du représentant légal du GAL chef de file

Date, fonction, signature du représentant légal du GAL partenaire 1

Date, fonction, signature du représentant légal du territoire constitué selon l’approche Leader 1

Date, fonction, signature du représentant légal du partenaire 1

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

ANNEXE 1 – Présentation du projet de coopération
Expérimenter et coopérer pour un tourisme plus responsable dans les Géoparcs

1.1. Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une coopération européenne LEADER entre le Géoparc mondial UNESCO du Chablais (France), porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) et intégré au GAL Nord des Alpes, et le Géoparc mondial UNESCO du Beaujolais, porté par le Syndicat Mixte du Beaujolais. Tous deux sont membres actifs des réseaux européen et mondial des Géoparcs mondiaux UNESCO.

Les Géoparcs mondiaux UNESCO sont reconnus comme des acteurs structurants du développement durable et du tourisme responsable. Ils concilient la conservation du patrimoine géologique et naturel avec la valorisation des territoires, contribuant ainsi à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Ces territoires mettent en place des actions de gestion durable des ressources, de sensibilisation à la protection de l'environnement et de promotion d'un tourisme respectueux des communautés locales, ce qui constitue une base solide pour renforcer et systématiser les pratiques de durabilité dans leurs destinations.

Les territoires du Chablais et du Beaujolais présentent des modes de gouvernance comparables et sont aujourd'hui confrontés à des enjeux communs en matière de transition vers un tourisme plus responsable. Cette transition implique de renforcer la culture commune des acteurs du territoire en matière de durabilité, tout en favorisant une meilleure appropriation, par les visiteurs, des enjeux de préservation des patrimoines et des ressources locales.

Face à ces défis, les deux Géoparcs souhaitent renforcer les pratiques durables au service de leurs destinations touristiques et des acteurs engagés de leurs territoires.

L'enjeu de cette coopération entre le Géoparc du Chablais et le Géoparc du Beaujolais est de capitaliser sur les expériences et expérimentations locales et conjointes afin de renforcer les capacités des équipes des deux Géoparcs et de leurs partenaires à accompagner la transition vers un tourisme plus responsable. Il s'agit également de développer des approches, des méthodes et des outils de sensibilisation innovants permettant de favoriser l'évolution des pratiques des acteurs du tourisme et des comportements des visiteurs en faveur de la préservation des ressources naturelles et des patrimoines des territoires.

Le projet s'articule autour d'objectifs communs :

- ✓ Mobiliser et engager l'écosystème touristique des territoires « Géoparcs mondiaux UNESCO » vers des pratiques de communication plus responsable
- ✓ Déployer des dispositifs de sensibilisation auprès des clientèles pour encourager un tourisme durable
- ✓ Capitaliser sur les expériences et expertises de chacun pour renforcer l'ingénierie territoriale dans la mise en place de projets en faveur d'un tourisme durable

1.2. Actions planifiées

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

Les actions prévues s'articulent autour de deux grands axes :

La sensibilisation et l'accompagnement des professionnels de l'écosystème touristique locale (offices de tourisme plus particulièrement) pour développer des pratiques en matière de tourisme durable

La sensibilisation des clientèles, visiteurs pour une découverte responsable des destinations

1.2.1. Actions communes

1ère action conjointe : organisation des ateliers de sensibilisation et sessions de formation pour faciliter la mise en oeuvre de pratiques durables pour un tourisme plus responsable dans les territoires.

Objectifs	Encourager une communication plus responsable au sein de chacun des Géoparcs et de leurs destinations touristiques locales
Moyens nécessaires (matériel, humains…)	Préparation et organisation des temps de formation-sensibilisation Intervenant spécialisé pour animer une fresque de la communication responsable Intervenant spécialisé pour animer 2 sessions de formations (une dans chacun des territoire) Frais de réservation d'une salle (possible)
Lieux et dates de réalisation	Lieux : dans chacun des territoires et variables selon salles dispo Date : 1er semestre 2027
Coûts	10 971 € dont 5 291 € de coûts internes
Bénéficiaires	Les territoires, leurs EPCI et leurs offices de tourisme
Publics visés	Les cibles de communications des territoires et de leurs destinations
Résultats escomptés pour les bénéficiaires et zones concernés	2 formations dispensées 1 atelier de sensibilisation organisé Une dizaine de professionnels formés

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

2ème action conjointe : créer des dispositifs de sensibilisation pour promouvoir un tourisme respectueux des ressources et richesses des territoires.

Objectifs	Encourager une découverte plus consciente des territoires
Moyens nécessaires (matériel, humains…)	Benchmarking, organisation de réunion de travail, rédaction et compilation des contenus textes et visuels (temps de travail) Agence spécialisée pour la création de dispositifs print et numérique Prestataire pour l'impression et la livraison (possible) des dispositifs de sensibilisation.
Lieux et dates de réalisation	Lieux : les territoires Date : 1er semestre 2027
Coûts	42 087 € dont 14 987 € de coûts internes
Bénéficiaires	Les territoires et leurs offices de tourisme
Publics visés	Les habitants et visiteurs des 2 territoires
Résultats escomptés pour les bénéficiaires et zones concernés	Création d'un outil de sensibilisation digital type stop motion pour diffusion sur les réseaux sociaux des coopérants. Création d'un dispositif de sensibilisation physique installables dans les bureaux d'accueil touristiques et chez des partenaires touristiques des 2 Géoparcs

3ème action conjointe : Organisation de séjours d'échanges réciproques sur chacun des territoires partenaires, permettant de valoriser les expériences locales, de partager les bonnes pratiques et de renforcer les compétences des équipes sur les thématiques que chaque territoire souhaite développer.

Objectifs	Encourager l'échange d'expériences et la capitalisation entre les acteurs touristiques des territoires en matière
Moyens nécessaires (matériel, humains…)	Equipe et partenaires concernés de chacun des territoires coopérants

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

	Organisation et coordination de deux séjour d'échanges, un dans chacun des 2 territoires (temps de travail) Transport, hébergements et restauration pour 2 séjours de 2 jours et 1 nuit (1 séjour dans chacun des territoires)
Lieux et dates de réalisation	Lieux : les territoires Date : 1er semestre 2027
Coûts	20 981 € dont 17 586 € de coûts internes
Bénéficiaires	Les territoires et leurs offices de tourisme
Publics visés	Les acteurs touristiques des territoires
Résultats escomptés pour les bénéficiaires et zones concernés	Plus de 15 élus et techniciens des territoires inscrits pour ces séjours. 1 rencontre technique minimum organisée lors de chacun de ces séjours autour des thématiques expertes locales et communes en matière de tourisme durable

4ème action conjointe : Valorisation et transfert

Création et impression de contenus et supports de sensibilisation aux pratiques à adopter pour une communication plus responsable à destination des acteurs touristiques des territoires et des Géoparcs mondiaux UNESCO

Objectifs	Valoriser et partager les résultats du projet auprès des territoires partenaires, des Géoparcs français et du Réseau européen des Géoparcs, afin de favoriser le transfert de connaissances et l'adoption de pratiques de communication responsable dans les Géoparcs mondiaux UNESCO.
Moyens nécessaires (matériel, humains…)	Organisation de réunion de travail pour réaliser cette action (réunion, rédaction) Temps de travail des techniciens des territoires pour la rédaction du kit Prestation extérieure pour la mise en page et l'impression d'un kit de communication en matière de communication responsable Préparation et animation d'une conférence-bilan de retour d'expérience auprès des Géoparcs mondiaux à

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

	l'occasion du Congrès annuel des Géoparcs mondiaux UNESCO en septembre 2027 Animation d'un atelier avec d'autres Géoparcs européens pour ajuster la feuille de route – temps de travail Prestations extérieures pour traduction en anglais et mise en page du kit en anglais (diffusion numérique) Transport et frais de participation au Congrès mondial des Géoparcs en septembre 2027 dans le Géoparc de l'Ouest au Portugal
Lieux et dates de réalisation	Lieux : les territoires et le lieu du congrès annuel des géoparcs mondiaux UNESCO en 2027 (Portugal) Dates : 2ème semestre 2027
Coûts	Coûts internes : 10 677 € Prestations externes : 5 961 €
Bénéficiaires	Territoires
Publics visés	Partenaires touristiques des territoires et autres géoparcs français et européens
Résultats escomptés pour les bénéficiaires et zones concernés	Conception d'un kit conseil en communication responsable (en français et en anglais) Animation d'un atelier d'expérimentation/validation avec d'autres géoparcs européens Une conférence donnée dans le cadre du Congrès des Géoparcs mondiaux UNESCO en 2027

PROJET

5ème action commune : gouvernance du projet :

Organisation de réunion comité de pilotage 1x/an minimum; de réunions techniques entre partenaires pour la définition et mise en oeuvre du projet et des actions communes; organisation de réunion (avec les prestataires, partenaires de et/ou les techniciens et élus des territoires) et des copils pour animer ce projet de coopération inter-GAL LEADER pour un montant de : 6790.19 € (temps de travail)

Objectifs	Assurer un pilotage du projet et une coordination et animation technique des actions communes et locales

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

Moyens nécessaires (matériel, humains…)	Temps de travail de la chargée de mission tourisme du Géoparc du Chablais et de la coordinatrice du Géoparc du Chablais Temps de travail Beaujolais
Lieux et dates de réalisation	Lieux : territoire du Chablais Dates : 2ème et 3ème trimestre 2027
Coûts	11 679 €
Bénéficiaires	Territoires coopérants
Publics visés	Territoires coopérants
Résultats escomptés pour les bénéficiaires et zones concernés	1 copil/an Au moins 4 réunions techniques pour le pilotage des actions communes Réalisation des actions communes et locales Réunion de travail interne à chaque territoire pour les actions locales Réalisation des actions locales

1.2.2. Actions locales

Dans le Géoparc Beaujolais, deux actions locales sont prévues pour compléter les actions communes.

1ère action locale : réalisation d'une enquête auprès des habitants

Objectifs	Mieux comprendre les attentes, perceptions et pratiques locales
Moyens nécessaires (matériel, humains…)	Prestataire réalisant un sondage par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de la population du Géoparc
Lieux et dates de réalisation	Par téléphone, premier trimestre 2027
Coûts	Prestataire : 16 080,00 € HT Temps passés : 1 772,16 €
Bénéficiaires	Géoparc Beaujolais

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

Publics visés	Habitants du Géoparc compris dans le périmètre LEADER
Résultats escomptés pour les bénéficiaires et zones concernés	Compréhension des attentes des habitants permettant une meilleure adaptation des messages et des actions de sensibilisation qui s'appliqueront au territoire du Géoparc situé dans le périmètre LEADER mais qui pourront fonctionner sur l'intégralité du périmètre du Géoparc.

2e action locale : élaboration d'une feuille de route sur la communication responsable à l'échelle du Géoparc, en s'appuyant sur les résultats de la formation, de l'enquête et des séjours d'étude et en travaillant dans le cadre d'ateliers participatifs.

Objectifs	Définir les grandes lignes directrices d'une communication responsable sur le territoire du Géoparc, avec des pistes d'actions concrètes associées
Moyens nécessaires (matériel, humains…)	Ateliers organisés par l'équipe Géoparc auxquels participeront les acteurs mobilisés sur le projet : pas d'appel à un prestataire
Lieux et dates de réalisation	Printemps 2027, dans le périmètre LEADER du Géoparc
Coûts	Temps passés : 3 898,75 €
Bénéficiaires	Géoparc Beaujolais
Publics visés	Intercommunalités, offices de tourisme, professionnels du territoire
Résultats escomptés pour les bénéficiaires et zones concernés	Déployer des pratiques durables en matière de tourisme sur le territoire

Dans le territoire du Géoparc du Chablais, deux actions locales vont être déployées dans la continuité et la complémentarité des actions communes

3ème action locale : Expérimenter la création de deux types de supports de communication touristique responsable vecteur d'un tourisme durable sur le territoire :

Une carte touristique illustrée complémentaire au dispositif de sensibilisation des actions communes. Il s'agit de concevoir un outil d'orientation mais également comme un support de découverte et de sensibilisation aux patrimoines, aux spécificités et aux enjeux du territoire. Sa conception intégrera notamment les principes de sobriété, de hiérarchisation de l'information,

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

de valorisation des mobilités et pratiques responsables et de sensibilisation à la préservation des patrimoines. La carte aura pour vocation à être déployée dans les bureaux d'informations touristiques, les sites culturels, les hébergements partenaires du Géoparc du Chablais.

Des objets de sensibilisation en bois local, réalisés à partir de bois issu de peuplements forestiers affectés par les dépérissements et provenant de forêts certifiées « Bois des Alpes ». Ces objets, destinés à être diffusés notamment dans les Offices de Tourisme et lors des actions du Géoparc, seront conçus comme des supports de communication permettant de valoriser les ressources locales et de sensibiliser aux enjeux forestiers et à la gestion des ressources du territoire.

Objectifs	Expérimenter l'élaboration de supports de communication en s'appuyant les apprentissages de la formation communication Encourager les visiteurs à un tourisme local et bienveillant
Moyens nécessaires (matériel, humains…)	Organisation et animation de réunions de travail avec les offices de tourisme, partenaires du Géoparc du Chablais pour identifier les besoins, définir les formats et contenus adaptés Recours à des prestataires externes pour l'élaboration et l'impression des deux supports.
Lieux et dates de réalisation	Lieux : territoire du Chablais Dates : 2ème et 3ème trimestre 2027
Coûts	Prestations : 10 425 € Temps de travail : 13 712 €
Bénéficiaires	SIAC / Géoparc du Chablais
Publics visés	Visiteurs du territoire
Résultats escomptés pour les bénéficiaires et zones concernés	Valorisation de ressources et savoir-faire locaux Création d'une carte illustrée pédagogique et promotionnelle pour affichage dans des offices de tourisme et chez des partenaires du Géoparc du Chablais (prescripteurs du Géoparc du Chablais) Création d'un nouvel objet promotionnel éco-conçus du Géoparc du Chablais pour diffusion dans le cadre d'événements.

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

4ème action locale :

Expérimenter de nouvelles approches de marketing territorial responsable du Géoparc du Chablais : influence et contenus éditoriaux durables

- **L'accompagnement par un créateur de contenu / influenceuse spécialisée dans le tourisme responsable**, afin d'expérimenter des modalités de promotion valorisant une découverte plus durable du territoire. La collaboration privilégiera des contenus incarnés et authentiques, mettant en avant les acteurs locaux, les expériences à faible impact, les mobilités alternatives, les patrimoines et savoir-faire locaux, ainsi que des propositions favorisant la découverte du territoire hors des périodes et sites les plus fréquentés. Une attention particulière sera portée aux pratiques d'**influence responsable**.

Objectifs	Encourager auprès des visiteurs une découverte durable du territoire
Moyens nécessaires (matériel, humains…)	Organisation et animation de réunions de travail pour définir les contenus éditoriaux (temps de travail) Recours à un prestataire extérieur (influenceur) pour la création et diffusion de contenus sur les réseaux sociaux
Lieux et dates de réalisation	Lieux : territoire du Chablais Dates : 2ème et 3ème trimestre 2027
Coûts	11 570 €
Bénéficiaires	SIAC et les offices du tourisme
Publics visés	Visiteurs du territoires, usagers des réseaux sociaux
Résultats escomptés pour les bénéficiaires et zones concernés	Création et diffusion d'au moins 2 séries de contenus social media valorisant des micro-aventures durables, déclinées en formats adaptés aux plateformes et diffusées conjointement par l'influenceur et le Géoparc du Chablais.

1.3. Durée de mise en œuvre du projet et calendrier

4ème trimestre 2026	Réunion de démarrage, comité de pilotage, préparation des formations et séjours d'étude

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

1er trimestre 2027	Séjours d'étude Formations Enquête auprès des habitants (Beaujolais)
2ème trimestre 2027	Élaboration d'une feuille de route (Beaujolais)
3ème trimestre 2027	Conception et déploiement des outils de sensibilisation communs et locaux
4ème trimestre 2027	Valorisation et transfert des résultats

1.4. Rôle de chacun des partenaires en rapport avec les principales activités

SIAC – Géoparc mondial UNESCO du Chablais

Situé en Haute-Savoie, entre le lac Léman et le Mont Blanc, le Chablais a obtenu le label Géoparc mondial UNESCO en 2012. Sa vision consiste à relier la Terre et l'humain pour co-construire un avenir durable du territoire, conciliant attractivité touristique et préservation des milieux naturels. Porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), le Géoparc s'étend sur 62 communes, couvre 870 km^2 et regroupe près de 145 000 habitants. Le territoire dispose d'une offre touristique riche et structurée, entre lac et montagne, avec entre autres de nombreuses stations de ski, deux villes thermales, un réseau de sites culturels identitaires du territoire, ainsi que 20 géosites aménagés avec des mobiliers d'interprétation et 3 nouveaux espaces de découverte immersifs et interactifs.

Les missions du Géoparc s'articulent autour de la recherche et de la préservation du patrimoine, de l'éducation et de la sensibilisation des publics et des acteurs locaux, du développement d'un tourisme bienveillant respectueux des milieux naturels, de l'intégration des enjeux sociaux, économiques et environnementaux dans toutes les actions du territoire, et de la coopération locale et internationale. Dans le cadre du tourisme bienveillant, le Géoparc poursuit deux objectifs stratégiques majeurs : expérimenter de nouvelles offres touristiques tout en accompagnant et mettant en réseau les acteurs partenaires, et renforcer l'attractivité et la visibilité du label et de l'offre Géoparc. Le SIAC joue un rôle central dans la coordination et le soutien aux acteurs touristiques, ainsi que dans la co-construction d'outils de communication et de sensibilisation adaptés aux publics et au territoire.

La plus-value apportée par le Géoparc mondial UNESCO du Chablais dans le cadre de cette coopération repose sur son expérience en matière d'animation territoriale et de mobilisation des acteurs du tourisme autour d'une stratégie partagée en faveur d'un tourisme durable. Depuis plusieurs années, le Géoparc collabore avec les 10 offices de tourisme de son territoire dans l'émergence d'une nouvelle offre touristique valorisant les patrimoines locaux, ainsi que dans des actions de sensibilisation des visiteurs aux valeurs et engagements du Géoparc.

Le Géoparc du Chablais a également initié la création d'un groupe pilote réunissant trois offices de tourisme engagés dans une démarche de responsabilité sociétales des entreprises (RSE), en complément de leur démarche de labellisation Destination d'Excellence (DEX). Cette expérimentation constitue un socle solide pour partager des méthodes, des retours d'expériences et des outils transférables avec le partenaire de coopération.

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

Par ailleurs, une partie du territoire du Géoparc mondial UNESCO du Chablais a récemment obtenu le label Vignobles & Découvertes, constituant une étape structurante pour le développement d'une filière œnotouristique inscrite dans une démarche de tourisme durable. Cette dynamique, encore récente, représente un enjeu fort pour le territoire.

Dans le cadre de la coopération, les acteurs engagés dans cette démarche pourront bénéficier d'un séjour d'étude dans le Géoparc du Beaujolais afin de découvrir les initiatives et les retours d'expérience des professionnels de la filière œnotouristique locale. Ces échanges permettront d'enrichir leurs pratiques, d'identifier des leviers de développement et de nourrir la mise en œuvre de futures actions adaptées au contexte du Chablais.

SMB – Géoparc mondial UNESCO du Beaujolais

Situé en bordure du Massif Central, au nord-ouest de Lyon, et en regard immédiat des Alpes, le Beaujolais a hérité d'une des géologies les plus riches et complexes de France, et par certains aspects, de la Terre. Une large part de son identité, de son passé et de son devenir émane de sa pierre : dorée, rouge, verte, blanche, grise ou noire ; remarquablement mise en valeur dans l'architecture traditionnelle.

Le périmètre du Géoparc Beaujolais couvre aujourd'hui l'ensemble du périmètre d'action du Syndicat Mixte du Beaujolais, structure porteuse du label, auquel il faut ajouter 7 communes (L'Arbresle, Saint-Germain-Nuelles, Bully, Sarcey, dans le Pays de l'Arbresle, Saint-Victor-sur-Rhins dans la Loire et Saint-Amour-Bellevue et Romanèche-Thorins en Saône-et-Loire), soit un territoire de 123 communes, un peu plus de 250 000 habitants sur environ 1 600 km^2. Le périmètre concerné par le LEADER représente une partie seulement du Géoparc, composée de la CCSB, de la COR et des communes de la CCPA.

Ayant obtenu sa revalidation en 2026, le Géoparc réécrit actuellement son plan d'action pour les 4 prochaines années. Les axes de développement concernent une meilleure visibilité du Géoparc, la sensibilisation de tous les publics à la géologie et aux thématiques associées ainsi que le renforcement de la collaboration avec ses partenaires.

Bien que soumis à une forte pression urbaine, le Beaujolais reste un territoire à dominante rurale dont le développement est essentiel pour conserver un cadre de vie agréable et de qualité pour les habitants. Afin de faire face aux multiples défis environnementaux actuels et à venir, il apparaît essentiel de s'adapter rapidement et de promouvoir un développement durable du territoire. Déjà mis à mal par les effets du dérèglement climatique ces dernières années, le Géoparc Beaujolais doit se montrer exemplaire en engageant et valorisant des solutions alternatives pour un meilleur respect de l'environnement.

Le Beaujolais est connu dans le monde entier pour ses vins. Nous comptons à ce jour plus de 100 partenaires labellisés Vignobles & Découvertes dans le Beaujolais. L'office de tourisme Beaujolais Tourisme accompagne les candidats au label en proposant notamment des formations. L'office a développé un vrai savoir-faire en matière d'oenotourisme. Nous pourrons partager cette expérience avec le Géoparc du Chablais, au-delà de nos échanges d'expérience sur la pratique du tourisme durable et de la communication responsable.

Nos offices de tourisme sont intéressés par la démarche "Destination d'excellence" déjà présente dans le Chablais. Il sera intéressant de pouvoir bénéficier de l'expérience du Chablais

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

dans ce domaine, lors du séjour d ‘étude, pour étudier les possibilités de mise en application sur le territoire du Beaujolais.

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

Annexe 2 – Plan de financement prévisionnel

2.1. Détail des dépenses engagées par partenaire

Remplir un tableau par poste de dépenses (en € hors taxes)

	Actions Conjointes/communes					Actions locales				
Partenaire/ poste de dépenses	Formation	Dispositifs de sensibilisation	Séjours d'étude	Valorisation et transfert	Gouvernance	Enquête	Feuille de route	Outils de sensibilisation locaux	Campagne digitale	**Total**
Chablais	5 889,37 €	24 093,11 €	12 346,30 €	8 669,39 €	7 647,23 €	n.c	n.c	24 137,27 €	11 570,17 €	94 352,83 €
Beaujolais	5 081,59 €	17 993,70 €	8 634,78 €	7 968,51 €	4 031,66 €	17 852,16 €	3 898,75 €	n. c.	n.c.	65 461,15 €
Total (€ HT)	10 970,96 €	42 086,81 €	20 981,08 €	16 637,9 €	11 678,89 €	17 852,16 €	3 898,75 €	24 137,27 €	11 570,17 €	159 813,98 €

2.2. Détail du financement du projet par partenaire

Partenaire/financeur	Auto-financement appelant du FEADER	Feader/Leader	Région (préciser le nom)	Département (préciser le nom)	Autofinancement stricto sensu	Contributions privées	Total
Chablais	15 000 € €	60 000 €€			19 352,83 €		94 352,83 €
Beaujolais	13 092,23 €	52 368,92 €					65 461,15 €
Total (€ HT)	28 092,23 €	112 368,92 €					159 813,98 €

PROJET